

## **PROCES VERBAL du 25 mars 2025**

### **COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES**

L'an deux mil vingt-cinq le 25 mars le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Etaient présents :** M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, , Mme SENEBIER Catherine, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William.

**Absente :** Mme SUZZARINI Cécile

**Excusé :** M. MARTIN Nicolas

**Date de convocation du Conseil :** 20 mars 2025

**Secrétaire de séance :** Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du 18 février 2025 à l'unanimité des présents.

**Point d'arrêt concernant l'auto stop :** Est - il utile d'en matérialiser sur Villard Julien ? Pour l'instant il n'y en aura pas, mais possible d'en rajouter ou de modifier dans un second temps.

Arrivée d'Elodie Pallanchard à 20 h 37

Sortie de Monsieur le Maire

#### **Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Blanchard Vincent, 1<sup>er</sup> adjoint, délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. Gérard BAUP, Maire et Mme Sylvie ESPINASSON inspecteur divisionnaire après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) la présentation du compte financier unique (CFU), présente un excédent de fonctionnement de 559 062,05 € et un déficit d'investissement de 72 049,35 € soit un résultat global de 487 012,70 €

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Cornillon en Trièves à l'unanimité des présents.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Vote du Compte Financier Unique 2024 budget eau et assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Blanchard Vincent, 1<sup>er</sup> adjoint, délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. Gérard BAUP, Maire et Mme Sylvie ESPINASSON inspecteur divisionnaire après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) la présentation faite du compte financier unique (CFU), présente un excédent de fonctionnement de 11 320,00 € et un excédent d'investissement de 8 784,49 €.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Cornillon en Trièves

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Affectation du résultat 2024 au budget général de la commune 2025**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2024 du budget général de la commune ;  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le résultat suivant au budget général de la commune 2025.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 232 241,56 €	Recettes : 791 303,61 €
Résultat à reporter en 2025 :	559 062,05 €

Section d'investissement :

Dépenses : 131 755,08 €	Recettes : 59 705,73 €
Résultat à reporter en 2025 :	- 72 049,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

vote à l'unanimité des présents l'affectation au budget général suivante

- 72 049,35 € (ligne D 001 du budget section investissement)
- 72 049,35 € (ligne R1068 du budget section investissement)
- le solde soit 487 012,70€ (ligne R 002 du budget section fonctionnement)

## **Affectation du résultat 2024 au budget eau et assainissement 2025**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2024 du budget eau et assainissement ;  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le résultat suivant au budget eau et assainissement 2025.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 90 419,16 €	Recettes : 101 739,16 €
------------------------	-------------------------

Résultat à reporter en 2025 : 11 320,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 92 448,14 €                      Recettes : 101 232,63 €  
Résultat à reporter en 2024 : 8 784,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

vote à l'unanimité des présents l'affectation au budget général suivante

- 8 784,49 € (ligne R 001 du budget section investissement)
- 11 320,00 € (ligne R 002 du budget section fonctionnement)

### **Vote des taxes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts cette année.  
Soit les taux suivants :

Taxe foncière : 32.78 %  
Taxe non bâtie : 63.27 %  
Taxe habitation : 13.93 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents la proposition du maire et le charge à signer tout document concernant ce vote.

### **Amortissement travaux et subvention d'alimentation en eau potable et assainissement**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget de l'eau et assainissement est régi dans le cadre de l'application M49. Par conséquent, il est obligatoire de prévoir les amortissements des biens immobilisés ainsi que les subventions. Monsieur le maire propose à l'assemblée, l'amortissement des travaux d'alimentation en eau potable et assainissement ainsi que les subventions sur une durée de 30 ans.

Un amortissement des biens immobilisés pour la somme de :

Renforcement Villard Julien : 39 802,79€  
Renforcement Grand Oriol : 77 022,32 €

Un amortissement des subventions :

Subvention pour Villard Julien : 16 123,00 €  
Subvention pour Grand Oiol : 58 412,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal décide l'amortissement des travaux d'alimentation et assainissement, sur une durée de 30 ans, ainsi que l'amortissement des subventions correspondantes sur une durée de 30 ans.

Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **Approbation budget général de la commune 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du budget général de la commune qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement : recettes dépenses	464 618,37 €uros
Section fonctionnement : recettes dépenses	736 510,35 €uros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal approuve ce budget et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **Approbation budget eau et assainissement 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du budget eau et assainissement de la commune qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement : recettes dépenses 103 331,93 Euros

Section fonctionnement : recettes dépenses 124 854,08 Euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal approuve ce budget et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **TE38 travaux sur réseaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : **CORNILLON-EN-TRIEVES**

Affaire : **24-002-127**

**EP – place du 19 mars 1962**

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	11 332 €
---	----------

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à	378 €
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	4 722 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement – compte 65568 (nomenclature 57) de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

1 prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 11 332 €

2 prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de : 4 722 €

3 prend acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 378 €

4 engage au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus.

5 charge le maire à signer tous documents concernant ce dossier.

## **Fourniture et installation d'une armoire de gestion de pompage**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire l'achat d'une armoire de gestion de pompage concernant la station de pompage située à la Citadelle.

L'entreprise CROS a fait parvenir un devis qui correspond aux caractéristiques demandées :

Montant HT : 7 410,98 €

Montant TTC : 8 893,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des présents le devis afin de demander une subvention auprès de la CLE Drac Romanche en convention avec EDF et charge le maire à signer tous documents concernant ce dossier

### **Questions diverses :**

**Commission des OM** : pour information le centre de Tri fonctionne à 100 %. Demande d'un bac pour le cartons à l'Aubépain. Relancer les services des OM qui a déjà été interpellé en 2024.

**Barrière du Pont** : revoir sa forme afin de sécuriser le lieu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.